

TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE
DE PARIS

■
AFFAIRES
FAMILIALES

JAF section 4 cab 3

N° RG : 12/39616

Affaire : ANDREW /
COURCELLES

Madame, Monsieur,

En complément de votre convocation à l'audience, je vous invite à vous présenter à une séance d'information gratuite sur la médiation familiale, au sein d'une des associations conventionnées proposées ci-dessous :

<p style="text-align: center;">APCE 75 228 rue de Vaugirard 75015 Paris Site internet : www.apce75.fr Email : apce75@wanadoo.fr Tél : 01 45 66 50 00 RDV possible du lundi au samedi OU UDAF 28 Place St Georges 75009 Paris Email : mediation@udaf75.fr Tél : 01 48 74 80 74 RDV possible du lundi au vendredi OU MAISON DES FAMILLES ET DES CULTURES 39, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris Site internet : www.opej.org Email : familleetculture@wanadoo.fr Tel : 01 43 57 11 01 RDV possible du lundi au samedi</p>

Il est préférable que vous veniez à ce rendez-vous avec l'autre partie, qui reçoit la même convocation, et que vous preniez contact avec elle pour choisir ensemble le même lieu de rendez-vous.

Lors de ce rendez-vous, un médiateur familial :

- vous informera sur la médiation familiale qui a pour but d'apaiser le conflit et vous permettre d'organiser votre séparation et ses conséquences au mieux de vos intérêts
- vous donnera une attestation de participation à cette information à **remettre au juge**

Je vous précise que les enfants ne sont pas reçus dans ce cadre.

La date de ce rendez-vous doit être prise avec l'association que vous choisirez, par mail ou par téléphone **dès réception de la présente lettre.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur à l'assurance de ma parfaite considération.

Le juge aux affaires familiales

